

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-124

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION ILE DE FRANCE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L. 5219-1,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 8, 9 et 59,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article R.541-21,

VU le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets,

VU la délibération n° CR 174-16 du Conseil régional d'Île-de-France en date du 22 septembre 2016 relative aux engagements vers un objectif « zéro déchets » en Île-de-France,

VU la délibération n° CP 16-654 de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France en date du 13 décembre 2016 relative à la proposition de composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets,

VU l'arrêté n° 17-58 de la Présidente de la Région Île-de-France en date du 6 mars 2017, relatif à la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT que la loi NOTRE a créé un plan régional de prévention et de gestion des déchets dont l'élaboration est confiée aux régions et qui doit fixer des objectifs de prévention et de gestion des déchets pour les 12 prochaines années,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est une instance obligatoire qui réunit les collectivités territoriales à compétence déchets, les services de l'Etat, les organismes publics concernés, les organisations professionnelles, les éco-organismes et les associations agréées de protection de l'environnement,

CONSIDÉRANT que le Territoire est compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés et qu'à ce titre il doit être représenté au sein de la CCES,

CONSIDÉRANT qu'il y a par conséquent lieu de désigner le représentant du Territoire au sein de la CCES de la Région Ile de France,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France

Sont candidats :

- Florence CROCHETON, titulaire
- Marie-Hélène MAGNE, suppléante

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20201013-DEL20-124-DE Date de télétransmission : 14/10/2020 Date de réception préfecture : 14/10/2020
--

- Nombre de votants : 89
- Abstention : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 89
- MAJORITE ABSOLUE : 45

A OBTENU : 89

ARTICLE 2 :

DESIGNE en qualité de représentants du Territoire sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France :

- Florence CROCHETON, titulaire
- Marie-Hélène MAGNE, suppléante

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 14/10/2020

est exécutoire à la date du 14/10/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 14/10/2020